

Date de convocation : 28/06/2018

Date d'affichage : 28/06/2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VITOT légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Joël LELARGE, Maire de VITOT.

Etaient présents : Mesdames Jeannine ALNET, Sylvie MONNIER, Martine DURET, Sabrina SEDIEU-PLANCQUEEL, Christelle CORROY et Messieurs Maximilien CATHERINE, Yann LEBOURG.

Absents excusés : Evelyne LAVENAS, Aline POUPINET, Georges GUENET, Lionel CHAINON, Jean-Michel ROUX, Alain MARÉCHAL et Hervé RUPIN

Monsieur Lionel Chainon a donné procuration à Monsieur Joël Lelarge.

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité et signé.

1) Devis complémentaire Perelle pour la résidence des Saules

L'ensemble des membres du Conseil est d'accord pour confier l'entretien de la Résidence des Saules à l'entreprise Perelle une fois que l'arrêté d'intégration dans le domaine communal sera pris.

2) Demande d'adhésion de 3 communes à la CDC du Neubourg

→ *Délibération N°18/17*

Rapport de présentation :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5214-26, dispose qu'une commune peut se retirer de

l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), auquel elle adhère, pour rejoindre un autre EPCI.

La procédure définie par ce même Code, dispose que le retrait est subordonné à la volonté de la commune de rejoindre un autre EPCI, dont le Conseil communautaire a accepté la demande.

De plus le retrait/adhésion est soumis à l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dans sa formation restreinte.

Les Conseils municipaux de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne par délibérations en date, respectivement, du 10 avril 2018, 11 avril 2018 et 3 mai 2018, ont demandé explicitement :

- d'une part leur sortie de la Communauté de Communes Roumois Seine,
- d'autre part leur intégration dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

Le Conseil communautaire du Pays du Neubourg, par délibération du 27 juin 2018, a émis un avis favorable à l'intégration des Communes La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne (cf. pièces annexes).

Il appartient donc aujourd'hui à chaque commune membre de se prononcer dans un délai de trois mois à réception de la notification de la délibération précitée. En l'absence de délibération du Conseil municipal dans ce délai, l'avis de la commune est réputé favorable.

Projet de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-26 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg en date du 27 juin 2018 et portant sur la demande d'intégration des Communes de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne, notifiée le 2 juillet 2018;

Vu les pièces annexées, et notamment la note d'impact de l'adhésion éventuelle des Communes de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne ;

Après avoir entendu le Maire, le Conseil municipal :

- **Approuve** le rapport de présentation ;
- **Emet un avis favorable** à l'intégration des Communes de La Haye du Theil, Saint Meslin du Bosc et Tourville la Campagne dans la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, et ainsi à l'extension du territoire de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure ;
- **Précise** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen.

3) Convention SERPN – Commune de Vitot

→ *Délibération N°18/18*

Avenant convention de prestation de service pour le contrôle et l'entretien des hydrants – SERPN

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil l'avenant qui précise les modalités et les conditions financières des réparations à réaliser suite aux contrôles effectués par le SERPN.

A savoir que le SERPN établira un devis sous 3 semaines après demande de la commune, que les pièces à remplacer seront facturées au prix réel du catalogue et que le prix de la main d'œuvre et du déplacement s'élèvera à 80 € HT.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

4) Choix du bureau de contrôle pour les équipements sportifs

→ *Délibération N°18/19*

Monsieur le Maire présente au Conseil les 3 devis récoltés pour les vérifications du terrain multisport et de l'aire de jeux pour enfants.

Après avoir analysé ces offres, le Conseil arrête son choix, à l'unanimité, sur l'entreprise Socotec d'Evreux, qui propose 1 vérification annuelle de la maisonnette et du jeu à ressort pour 64 € HT, 1 contrôle des équipements sportifs avec essai en charge tous les 2 ans pour 328 € HT.

Le contrôle visuel de ces mêmes équipements sera effectué par la commission communale des travaux une fois par trimestre.

Le Conseil autorise donc Monsieur le Maire à signer le devis de la Socotec

5) Projets de travaux électriques 2019 sur le domaine public

Monsieur le Maire indique que le SIEGE a lancé son appel à projets pour l'année 2019. A l'unanimité, le Conseil décide de réitérer le projet de l'an passé, à savoir l'enfouissement des réseaux rue du Champ Rouget.

Il est également évoqué la mise en place d'un lampadaire route de la Neuville.

6) Questions diverses

*Remboursement produits ménagers

→ *Délibération N°18/20*

Madame Jeannine Alnet a effectué sur ses deniers personnels, des achats pour le compte de la commune, qu'il convient donc de lui rembourser.

Sur présentation du ticket de caisse émanant du centre Leclerc du Neubourg, d'un montant de 24.26 €, les membres du Conseil autorise la commune à effectuer ce remboursement.

*Éclairage public

Il est évoqué l'idée de couper l'éclairage public pendant la période estivale (15 juin-15 août). Monsieur le Maire demande à M. Lebourg de prendre contact avec M. Debail de l'entreprise Brunet-Bataille afin de mettre cela en place mais aussi en profiter pour uniformiser les horloges afin que l'éclairage soit identique dans toutes les rues de communes.

*Location salle polyvalente

Monsieur le Maire explique au Conseil que les locataires de la salle polyvalente du weekend du 26/27 mai ont subi une panne électrique due à l'orage. De fait, il propose de leur facturer uniquement la moitié du prix de la location, en guise de dédommagement. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette proposition.

*K'dance

L'association renouvelle sa demande d'utilisation de la salle polyvalente une fois par semaine pour la rentrée. Le Conseil autorise cette mise à disposition.